



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES  
TRANSPORTS - IDF**

**N° Spécial**

**18 novembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEAT-IDF du 18 novembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS</b>	<b>Page</b>
N° 2021-25		Arrêté portant modification de l'arrêté n° 24-2019 du 12 septembre 2019 portant déclaration d'inutilité, de déclassement et de remise au service France Domaine, des parcelles relevant du domaine public routier de l'État confiées à la commune de Vanves (92), cadastrées section G numéros 318-319-320-28-29-30-31-159 et 161.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS  
DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE

**Arrêté n°2021-25 portant modification de l'arrêté n° 24-2019 du 12 septembre 2019 portant déclaration d'inutilité, de déclassement et de remise au service France Domaine, des parcelles relevant du domaine public routier de l'État confiées à la commune de Vanves (92), cadastrées section G numéros 318-319-320-28-29-30-31-159 et 161.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2123-3 et 2141-2 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté n° PCI 2021-023 du 31 mars 2021 du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

**Vu** la décision n° DRIEAT-IDF-2021-0566 du 3 septembre 2021 portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Vanves, en date du 30 juin 2021, demandant de prolonger de 3 années le délai de désaffectation des parcelles cadastrées section G numéros 318-319-320-28-29-30-31-159 et 161 à Vanves pour le porter à un délai maximal de six ans ;

**Vu** l'arrêté n° 24-2019 du 12 septembre 2019 portant déclaration d'inutilité, de déclassement et de remise au service France Domaine, des parcelles relevant du domaine public routier de l'État confiées à la commune de Vanves (92), cadastrées section G numéros 318-319-320-28-29-30-31-159 et 161.

**Considérant** que la commune de Vanves a demandé de prolonger de 3 années le délai de désaffectation des parcelles cadastrées section G numéros 318-319-320-28-29-30-31-159 et 161 à Vanves prévu par l'arrêté n° 24-2019 du 12 septembre 2019 pour le porter à un délai maximal de six ans ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté n° 24-2019 du 12 septembre 2019 portant déclaration d'inutilité, de déclassement et de remise au service France Domaine, des parcelles relevant du domaine public routier de l'État confiées à la commune de Vanves (92) cadastrées section G numéros 318-319-320-28-29-30-31-159 et 161 est modifié comme suit :

« Ce déclassement intervient conformément aux dispositions de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Ce Bien étant encore affecté à la poursuite des missions de la commune de Vanves, sa désaffectation, décidée contradictoirement avec la commune prendra effet dans le délai de six ans à compter du présent arrêté. »

**Article 2** : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et Monsieur le Directeur des Routes d'Ile-de-France, ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à CRÉTEIL,

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental adjoint, Directeur des Routes d'Île-de-France,

L'Adjoint au Directeur des Routes d'Île-de-France,

Emmanuel RIMOUX

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>